



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2026

DÉLÉGUÉ(E)S AYANT DROIT DE VOTE ¹

SVP nous renvoyer ce formulaire par courriel info@fnscsf.ca

Nom du conseil scolaire : _____

À l'attention de la FNCSF :

Voici la liste des **trois conseiller(ère)s scolaires choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote** lors de l'assemblée générale extraordinaire de la FNCSF le 16 septembre 2026 :

Nom des délégué(e)s votant(e)s :	Adresse courriel :
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Des substituts ont également été prévus par résolution :	et adresse courriel
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Nom du fondé de pouvoir pour vote par procuration (proxy) , si désiré, en cas d'absence de trois délégués votants présents en AGA (doit déjà être nommé à titre de délégué votant) :

¹ Extrait des *Règlements administratifs de la FNCSF*

Article 9 – Assemblée générale

9.2 Les membres réguliers ont chacun droit à un maximum de 3 délégué(e)s votant(e)s choisi(e)s par leur conseil scolaire. Les membres réguliers peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s.

9.3 Chaque délégué(e) votant(e) d'un membre régulier peut, par procuration, nommer un autre délégué(e) votant(e) de ce même membre régulier pour assister et agir à titre de fondé(e) de pouvoir à une assemblée de membres de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.

9.4 Le/la délégué(e) votant(e) doit être présent(e) en assemblée pour pouvoir voter. Par ailleurs, le vote par procuration est permis.

Note : La liste desdit(e)s délégué(e)s doit être présentée au siège social de la FNCSF avant le jeudi 3 septembre 2026 prochain.